

SYNDICAT DES TAXIS

2 B RUE JEAN MOULIN
B P 10133
09003 FOIX CEDEX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Compte de résultat

Au 31/12/2017 = 4321,29€ (compte courant)
= 2629,42€ (compte Epargne)

CGATI
2 B Rue Jean Moulin
BP 10133
FOIX
05.34.09.81.81.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SYNDICAT DES TAXIS**

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7							Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209						210						
	Production vendue	biens	215						214						
		services *	217						218	5 525			7 799		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	5 525			7 799		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises) *								236						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :							242	4 640			7 568		
		- mobilier													
		- immobilier													
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243						244						
	Rémunérations du personnel *								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements *								254						
	Dotations aux provisions								256						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
	Total des charges d'exploitation (II)								264	4 640			7 568		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	885			231		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers								280	6			12		
	Produits exceptionnels								290						
	Charges financières								294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347						300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348												
	Impôts sur les bénéfices *								306						
									310	890			243		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									312	890					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318						
	Provisions non déductibles *								322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247							330						
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251						
		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981													
	Divers ZFA (44. quaterdecies)	345													
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989												
	Investissements outre-mer		344												
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									352	890			354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								370	890			372		